

DIRECTION DE LA SECURITE SANITAIRE ET DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE SOUS-DIRECTION SANTE ENVIRONNEMENTALE

Qualité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine



VERNEUIL EN HALATTE

Beauvais, le 12 janvier 2024

MONSIEUR LE MAIRE

MAIRIE DE VERNEUIL EN HALATTE

7, rue Pasteur

60550 VERNEUIL EN HALATTE

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé en application du Code de la Santé Publique. Les résultats en distribution doivent être affichés en mairie et sont également disponibles sur le site : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Type Code Nom

Prélevé le: lundi 18 décembre 2023 à 09h29

Prélèvement Unité de gestion 00149585

Installation

0292

VERNEUIL EN HALATTE
8 VERNEUIL EN HALATTE SOURCE

par: L02

Type visite: P1

Point de surveillance

TTP 001548

P 0000002233 STATION LIVRAISON SOURCE (MONT LA VILLE)

Commune: VERNEUIL-EN-HALATTE

Localisation exacte ROBINET SUR REFOULEMENT

Mesures de terrain	Résultats	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL					
Température de l'eau	11 °C				25,00
Température de mesure du pH	11,4 °C				
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE					
рН	7,3 unité pH			6,50	9,00
MINERALISATION					
Conductivité à 25°C	730 µS/cm			200,00	1 100,00
RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION					
Chlore libre	0,63 mg(Cl2)/L				
Chlore total	0,69 mg(Cl2)/L				

Analyse laboratoire

Analyse effectuée par : LDAR DE L'AISNE

Type de l'analyse : DIV

Code SISE de l'analyse : 00149730 Référence la

Référence laboratoire : H_CS23.9330.1

	Résultats	Limites de qualité	Références de qualité	
		inférieure supérieur	e inférieure supérieure	
MÉTABOLITES PERTINENTS				
Chloridazone desphényl	0,267 μg/L	0,10		
Chloridazone méthyl desphényl	0,050 µg/L	0,10		
PESTICIDES DIVERS				
Chloridazone	<0,005 µg/L	0,10		
Total des pesticides analysés	0,317 µg/L	0,50		

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00149585)

Eau d'alimentation non-conforme aux limites de qualité en vigueur pour le paramètre desphényl-chloridazone. Toutefois, cette eau est propre à la consommation humaine car la concentration du pesticide concerné reste inférieure aux valeurs sanitaires. Ur contrôle renforcé est mis en place.

Pour le Directeur Général de l'ARS et par délégation,

L'ingénieure d'études sanitaires

Marion MINOUFLET